

Blois, le 11 octobre 2021

VERS UN BUDGET 2022 OFFENSIF

Ce lundi 11 octobre, Philippe Guet, président du conseil départemental de Loir-et-Cher, a réuni l'assemblée départementale pour débattre sur les orientations budgétaires 2022. Des orientations qui s'inscrivent dans un contexte national incertain au regard des impacts économiques de la crise sanitaire sur les finances publiques. Pour autant, le projet de budget 2022 est offensif, en réponse à l'ambition portée par la nouvelle assemblée d'investir pour l'avenir du territoire.

Les orientations budgétaires départementales 2022 s'inscrivent dans un contexte national comportant de nombreuses incertitudes. L'hypothèse selon laquelle l'État solliciterait les collectivités territoriales pour participer à l'effort de redressement des comptes publics est probable. **Une nouvelle contractualisation pèserait sur les finances départementales.**

Malgré ces perspectives incertaines, l'esquisse du budget primitif départemental 2022 avec **près de 413 millions d'euros (hors opérations financières)** s'attache à garantir les ambitions portées par le département : **mieux servir et accompagner les Loir-et-Chériens, innover dans les politiques sociales, mettre en œuvre une politique audacieuse en matière de santé, soutenir la ruralité et investir pour l'avenir du territoire.**

Recettes et dépenses de fonctionnement en hausse

Avec un montant total de 365,9 millions d'euros (M€), les **recettes de fonctionnement** devraient être **en hausse de 3,6 %** par rapport au budget primitif 2021 en raison de la dynamique des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO). À fin septembre, le montant cumulé des DMTO est en augmentation de 47 % par rapport à 2020, soit + 12,3 M€, ce qui laisse présager une recette aux environs de 50 M€ pour 2021 contre 40 M€ à fin 2020.

S'agissant des **dépenses de fonctionnement**, elles sont estimées à 332,7 M€ soit **une augmentation de 5 M€** comparée au budget voté de 2021. Cette évolution est à relier aux dépenses sociales et de personnel.

Le département poursuit **son engagement dans les politiques sociales** dont les moyens augmenteront en 2022 de 2,5 M€ (soit un total de 209,5 M€) pour à la fois poursuivre les expérimentations conduites dans le cadre d'actions nationales (stratégie nationale prévention et protection de l'enfance, déploiement du service public insertion emploi, plan pauvreté...) mais également accompagner au mieux les publics les plus fragiles.

Une politique de santé plus ambitieuse sera mise en place fondée sur les nouvelles pratiques et l'attractivité du département (en lien avec l'agence BeLC).

Alors que sa masse salariale était stable depuis 6 ans, la collectivité propose d'inscrire près de 68 M€, soit une augmentation de 2 % par rapport au budget primitif 2021. Il s'agira notamment de financer la **mise en place du nouveau régime indemnitaire** tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Une capacité d'investissements renforcée

Dans ses orientations budgétaires, le département prévoit, en 2022, d'investir **65,6 M€**, soit + 3,8 M€ par rapport au budget voté en 2021. Il marque ainsi **sa volonté appuyée de poursuivre la modernisation des infrastructures tout en soutenant l'économie locale de notre territoire.**

Avec 25 M€, les infrastructures routières (3 424 km de routes gérées, entretenues, modernisées et sécurisées) **représentent une part importante des investissements du département.** À noter que le développement des mobilités alternatives mobilisera 2 M€.

Le département inscrit une ligne de **17,5 M€ soit + 2 M€ pour la modernisation de ses bâtiments dont les collèges** pour lesquels une enveloppe de 11,5 M€ est mobilisée (travaux dans ceux de St Laurent-Nouan, Bracieux et Neung-sur-Beuvron).

Près de **5 M€** seront **consacrés à l'innovation par le numérique** (service en ligne pour les usagers, équipement informatique des collèges, etc.).

Enfin, **avec 10,7 M€, le département confirme son rôle de partenaire dans l'accompagnement des projets territoriaux.** Auprès des communes et intercommunalités avec notamment les deux dispositifs de soutien en matière d'investissement : la Dotation de solidarité rurale (5,5 M€) et la Dotation départementale d'aménagement durable (1 M€), mais également auprès des Ehpad pour leur réhabilitation ou rénovation (4 M€) afin d'accueillir les personnes en perte d'autonomie dans les meilleures conditions.

Pour Philippe Gouet, président du département : « *ce projet de budget 2022 sera encore une fois ambitieux, encore plus peut-être en ces temps incertains où il est du devoir de la sphère publique de favoriser les conditions propices au soutien de notre territoire. Avec cet effort budgétaire, ce sont les Loir-et-Chériens qui bénéficieront de services de proximité et d'infrastructures numériques, éducatives et routières à la hauteur de leurs attentes. L'équilibre de notre budget 2022 pourra se faire par un recours à l'emprunt moins important que lors du vote du budget primitif de 2021, préservant ainsi notre capacité de désendettement* ».

Seconde décision modificative 2021

La décision modificative n°2 2021 confirme l'aide exceptionnelle à hauteur de 1,5 millions d'euros, votée lors de la session budgétaire du 19 juillet, à destination des viticulteurs, des arboriculteurs et des apiculteurs de Loir-et-Cher touchés par les épisodes de gel d'avril dernier. Ce dispositif permettra de soutenir de manière substantielle les trésoreries des exploitations qui ont dû faire face à des dépenses imprévues.

Les dossiers de demande peuvent être déposés en ligne avant le 18 octobre sur <https://services.departement41.fr/> et seront instruits d'ici la fin de l'année pour faire face à l'état d'urgence de ces professions agricoles.

Évolution du règlement lié à l'exercice du télétravail au conseil départemental

Mis en place au sein du conseil départemental de Loir-et-Cher en 2016, à titre expérimental au départ, le télétravail a connu, par la suite, un vif développement.

Lors de cette session, un nouveau règlement, fruit de l'expérience vécue pendant la crise sanitaire, a été adopté. Menée de manière participative, cette révision du règlement **réaffirme les principes du télétravail et propose de nouvelles dispositions** (recours au télétravail de manière ponctuelle, télétravail possible tous les jours de semaine, ...).

Ce nouveau règlement s'inscrit pleinement dans les politiques de qualité de service rendu aux usagers et de bien-être au travail.

Fort de son expertise dans ce domaine, le département a candidaté à la 8^e édition des prix santé et mieux-être au travail de la fonction publique territoriale avec le projet "**Du télétravail pour tous, afin de mieux concilier les temps de vie**".

Lundi 4 octobre dernier, la collectivité a eu le plaisir de **recevoir le premier prix dans la catégorie "Santé au travail et télétravail"** ainsi que **le prix coup de cœur des militants et collaborateurs MNT (Mutuelle nationale territoriale)**.